

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de convocation :

19.11.2024

Nombre de Membres :

En Exercice : 13

Présents : 11

Pouvoirs : 1

Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :

Voix « pour » : 12

Voix « contre » : 0

Absentions : 0

Date d'affichage :

19.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mme PIGEAT, Mme GROS, Mme MARGUERITAT, Mr KOCH, Mr BAUGE, Mme MOREAU, Mme CAPPENDŸK, Mme TURE et Mr MOURBRUN.

Avait donné pouvoir : Mr RAIMBAULT représenté par Mme VAN DE WALLE.

Était absent ou excusé : Mr DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDŸK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024/34 ACCEPTATION DE DONS

7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Un don de 40 €
- Un don de 160 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent les dons proposés.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDŸK

Publié sur le site internet de la commune

le : 28/11/2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>